

# PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 10 septembre 2024 par sa résolution #315-09-2024

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **21 août 2024** à l'hôtel de ville, à **9 h 00**, et à laquelle sont présents la mairesse, madame Andrée Brosseau, et les conseillers suivants : messieurs Alain Laprade, André Legros et Patrick Delforge, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Andrée Brosseau.

Sont absentes : mesdames Isabelle Lemay et Christine Arsenault.

Sont également présents monsieur Jacques Legault, directeur général, maître Colin Braziller, assistant-greffier, et madame Chantal Paquette, greffière, qui prend note des délibérations.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. 1<sup>ère</sup> période de la parole au public;
4. Octroi. Appel d'offres sur invitation. Canalisation d'une partie du fossé existant sur le chemin St-Emmanuel;
5. 2<sup>e</sup> période de la parole au public;
6. Levée de la séance.

## **1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**313-08-2024**

**Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 21 août 2024**

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément au règlement n°335 « Règlement de régie interne du Conseil » à l'article 4, paragraphe 4.1 et 4.2;

**Il est proposé par le conseiller monsieur Patrick Delforge,  
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 9 h 01.

ADOPTÉE à l'unanimité

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**314-08-2024**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 août 2024**

**Il est proposé par le conseiller monsieur Alain Laprade,  
Et résolu**

**QUE,**

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

## **3. PAROLE AU PUBLIC (1<sup>ère</sup> période)**

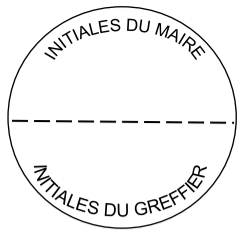
Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question ou exposer une demande au conseil concernant l'ordre du jour.

**4.**

**315-08-2024**

**Octroi. Appel d'offres sur invitation. Canalisation d'une partie du fossé existant sur le chemin St-Emmanuel**

**ATTENDU QUE** le Service du génie a lancé un appel d'offres sur invitation pour un besoin immédiat, soit afin de sécuriser la chaussée sur le chemin St-Emmanuel;



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du 10 septembre 2024 par sa résolution #315-09-2024

**Séance extraordinaire du 21 août 2024**

**ATTENDU QUE** le Servie du greffe a procédé à l'ouverture des soumissions le 19 août 2024 pour l'appel d'offres sur invitation n° 2024-10-INV pour des travaux de canalisation d'un fossé existant sur le chemin St-Emmanuel;

**ATTENDU QUE** le soumissionnaire ci-dessous a déposé une soumission conforme à l'appel d'offres n° 2024-10-INV :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (incluant taxes)	PRIX (net)
Les Entreprises C. Sauvé inc.	32 687,11 \$	28 429,75 \$

**ATTENDU QUE** lesdits travaux ne sont pas prévus au PTI 2023-2024-2025;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par le conseiller monsieur André Legros,  
Et résolu**

**QUE,**

le Conseil entérine les soumissions reçues et accepte la recommandation d'octroyer le contrat pour des travaux de canalisation d'un fossé existant sur le chemin St-Emmanuel à l'entreprise « Les Entreprises C. Sauvé inc. », plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres n° 2024-10-INV, pour un montant de 32 687,11 \$ (taxes incluses);

**D'APPROPRIER** les sommes nécessaires à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE à l'unanimité

**9. PAROLE AU PUBLIC (2<sup>e</sup> période)**

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question ou exposer une demande au conseil.

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**316-08-2024  
Levée de la séance extraordinaire du 21 août 2024**

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller monsieur Alain Laprade,  
Et résolu**

**QUE,**

la séance extraordinaire du 21 août 2024 soit et est levée à 9 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité

**VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

\_\_\_\_\_  
Andrée Brosseau  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Paquette, OMA  
Greffière

**« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »**